



FICHE SIGNALÉTIQUE – RECONNAISSANCE D'ASSOCIATION

L'association reconnue s'entend aux termes du règlement portant sur la procédure de reconnaissance des associations viroinvalaises par le Conseil communal, tel qu'arrêté par celui-ci en séance le 3 novembre 2025 et joint à la présente. **Cette fiche DOIT parvenir à l'Administration communale au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année**

Dénomination association

Forme juridique : ☐ ASBL ☐ Association de fait ☐ Club

Adresse du siège social : _____ N° : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Objectif principal de l'association : _____

PRESIDENT.E Nom et prénom _____ Registre National : _____

Domicilié(e) : _____ N° : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Téléphone / GSM : _____ E-mail : _____

SECRETAIRE Nom et prénom _____ Registre National : _____

Domicilié(e) : _____ N° : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Téléphone / GSM : _____ E-mail : _____

TRESORIER.E Nom et prénom _____ Registre National : _____

Domicilié(e) : _____ N° : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Téléphone / GSM : _____ E-mail : _____

AUTRE Nom et prénom _____ Registre National : _____

Domicilié(e) : _____ N° : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Téléphone / GSM : _____ E-mail : _____

Conditions de reconnaissance

1. **Association volontaire** : L'association doit être créée volontairement par ses membres autour d'un projet commun et ne peut être imposée ou constituée par un tiers pour servir ses propres intérêts, afin d'assurer son autonomie et sa représentativité.
2. **Ancrage local** : L'association doit compter une majorité de membres domiciliés dans l'entité de Viroinval. Chaque année l'association devra fournir, outre la fiche signalétique, **une liste exhaustive** des membres du

Comité comprenant au minimum le Président, le secrétaire, le trésorier, et, éventuellement, autres responsables (ex : vice-président, responsable communication, etc.).

Affiliation à une fédération ? ☐ Non ☐ Oui Si oui, laquelle :

Cotisation demandée ? ☐ Non ☐ Oui Si oui, quel montant :

Membres effectifs au total :

Domiciliés à Viroinval :

3. **Implantation** : Les activités de l'association doivent se dérouler **en majeure partie** sur le territoire de la Commune. De plus le siège social de l'association **doit être implanté** dans la Commune.
4. **Permanence de l'activité** : L'association doit pouvoir justifier **d'au moins l'organisation d'une activité** au cours de l'année écoulée. L'association fournira avec sa demande de reconnaissance une liste exhaustive des activités réalisées durant l'exercice écoulé et un programme des activités pour l'année civile suivante. Cette formalité ne dispense pas de l'obligation de solliciter toutes les autorisations nécessaires.
5. **Objet principal** : L'objet de l'association ne peut avoir d'autre finalité que celles culturelle, sportive, récréative, politique ou philosophique.
6. **Sans but lucratif** : L'association ne pourra exercer ses activités dans un but de lucre. La Commune se réserve le droit de vérifier le fait qu'il s'agit bien d'une association sans but lucratif et de solliciter la délivrance de tout document probant (comptes, budgets, etc.).
7. **Ouverture** : L'association doit organiser soit des activités publiques, c'est-à-dire ouvertes à un public plus large que l'association elle-même, soit des activités internes, celles-ci devant alors être accessibles sans aucune discrimination.

Si l'une ou l'autre des informations et/ou pièces réclamées ci-dessus devait être constatée comme manquante, l'association ne pourra être reconnue.

Activités réalisées au cours de l'année écoulée :

.....

.....

.....

.....

.....

Programme des activités à venir :

.....

.....

.....

.....

.....

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données nous vous informons que nous n'utiliserons vos données que dans le cadre des missions qui nous sont confiées, sauf autorisation expresse et écrite de votre part.

☐ Nous autorisons l'administration communale à diffuser les données fournies dans le présent formulaire sur son site internet ainsi que dans le "Guide des nouveaux arrivants" afin d'informer les citoyens sur l'existence de notre association, excepté les informations reprises ci-dessous :

.....

Fait à, ... le : / /20 Nombre d'annexes fournies :

Nous certifions sur l'honneur l'exactitude des informations et des documents transmis.
Par nos signatures, nous attestons avoir pris connaissance du règlement que nous vous retournons paraphé.

Signatures,

Trésorier.ère,

Secrétaire,

Président.e,

.....

.....

.....

Autre(s)

.....

Cadre réservé à l'Administration

Dossier reçu le : / /20 Nombre d'annexes reçues :

Dossier complet : ☐ Oui ☐ Non

Date d'examen du dossier : / /20

Proposition de reconnaissance ☐ Oui ☐ Non

Commentaires :